



Ville de Carouge
Service des Affaires sociales

Rue de la Débridée 3
1227 Carouge
Tél. 022 308 15 30
Fax 022 308 15 31
www.carouge.ch

UN COUP DE MAIN POUR REMPLIR VOTRE DECLARATION D'IMPÔT ?

A l'intention des personnes aux revenus modestes

Le service des affaires sociales de la Ville de Carouge organise une

permanence pour remplir les déclarations d'impôt reçues en 2011

qui se déroulera du lundi 14 février au vendredi 3 juin 2011 au service des affaires sociales de la Ville de Carouge, 3 rue de la Débridée.

QUI EST CONCERNE ?

Cette prestation s'adresse aux personnes réunissant les conditions suivantes :

- être domicilié(e) sur le territoire de la Ville de Carouge,
- avoir un **revenu annuel brut** ne dépassant pas les montants suivants :

Fr. 50'000.-- pour une **personne seule**
Fr. 60'000.-- pour un **couple**
Fr. 8'000.-- par personne supplémentaire à charge

- disposer d'une **fortune** ne dépassant pas :

Fr. 30'000.-- pour une **personne seule**
Fr. 50'000.-- pour un **couple**
Fr. 5'000.-- par personne supplémentaire à charge

COMMENT S'Y PRENDRE ?

- s'inscrire auprès du **secrétariat du service des affaires sociales de la Ville de Carouge**, 3, rue de la Débridée, **en apportant votre numéro de contribuable :**

du lundi 24 janvier au vendredi 25 mars 2011 au plus tard,

les lundis, mercredis, jeudis et vendredis **de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00**

⚠ Aucune inscription ne sera prise LES MARDIS ⚠

Une participation financière **non remboursable**

de Fr. 25.--

par déclaration sera demandée, payable à l'inscription uniquement

⚠ L'absence à un rendez-vous fixé entraînera le non remboursement des Frs 25.-- ⚠